

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Roland GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Benard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURRET – Claude VALLETTE

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 844/07/BC

**■ Extension, renouvellement et maintenance des installations de jalonnement sur l'ensemble du territoire communautaire - Approbation du marché
DIVOIAG 07/361/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI-5/157/BC en date du 26 mars 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif à l'extension, le renouvellement et la maintenance des installations de jalonnement sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, décomposé en un lot technique à bons de commande et un lot technique à prix global et forfaitaire annuel.

Cet appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2007/090.

La Commission d'Appel d'Offres à, au cours de sa séance du 19 septembre 2007, retenu l'offre de Groupement d'Entreprises LACROIX SIGNALISATION/KANGOUROU PACA, pour les montants suivants :

- Lot technique 1 « maintenance corrective et extension »

pour un montant minimum de 478 400,00 € TTC et un montant maximum de 1 076 400,00 € TTC correspondant au détail estimatif.

- Lot technique 2 « maintenance préventive »

pour un montant annuel 173 156, 88 € TTC correspondant au prix global et forfaitaire.

Ce marché sera passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable deux fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération VOI-5/157/BC en date du 26 mars 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 septembre 2007 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à l'extension, au renouvellement et la maintenance des installations de jalonnement sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à l'extension, au renouvellement et la maintenance des installations de jalonnement sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dont les pièces constitutives sont annexées, attribué au Groupement d'Entreprises LACROIX SIGNALISATION/KANGOUROU PACA,, pour les montants suivants :

Lot technique 1 « maintenance corrective et extension »

pour un montant minimum de 400 0000,00 HT soit 478 400,00 € TTC et un montant maximum de 900 000, 00 € HT soit 1 076 400,00 € TTC .

Lot technique 2 « maintenance préventive »
pour un montant annuel de 144 780, 00 € H.T. soit 173 156,88 € TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine .
Section Investissement – S/Politique C340 - fonction 822 - nature 2315 – Chapitre 011
Section fonctionnement - S/Politique C340 - fonction 821 - nature 61523 – Chapitre 011

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN